

TRANSMISSION DE L'INFORMATION AU MAIRE POUR LE
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
DICRIM

Risques naturels et technologiques

**Important : conserver
soigneusement ce
document**

SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT

SEINE-MARITIME

La commune de **SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT** est exposée à :

■ un risque naturel

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT : mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,



Blandine LEFEBVRE



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ un risque technologique



**Transport de matières
dangereuses**



SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT

Conformément aux **articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement**, ce document a été établi en **juin 2014** par la commune de SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC 76), en collaboration avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Seine-Maritime

Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

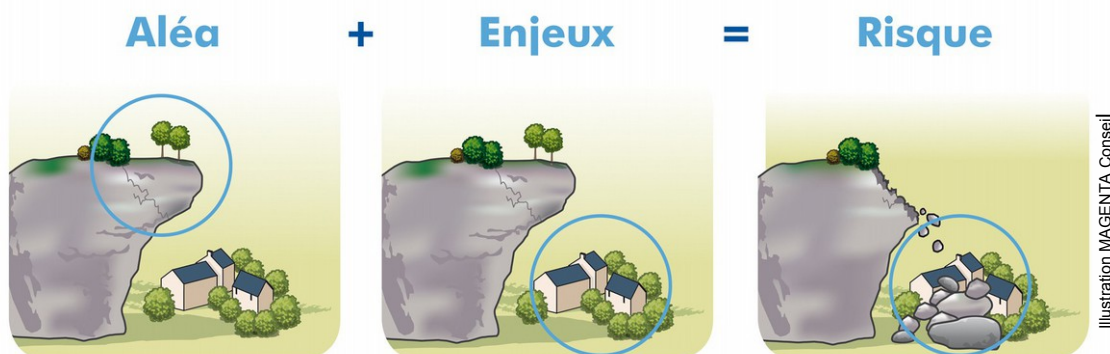
- **naturel :**

- inondation (ruissellements, crues...)
- mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- séisme, éruption volcanique

- **technologique :**

- industrie
- nucléaire
- transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.



Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux

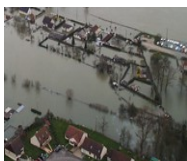
Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que "**les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.**" Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Les risques majeurs en Seine-Maritime



inondation



marnière



falaise



industriel



nucléaire



**transport de
matières
dangereuses**



Le risque mouvement de terrain : cavités souterraines

Définition du risque

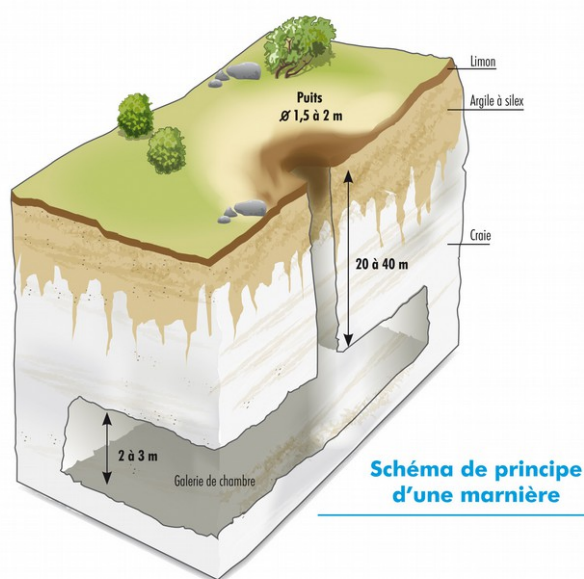
Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines

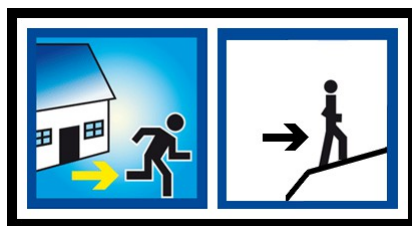
Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.



Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



évacuez l'habitation
si elle est menacée

éloignez-vous de
la zone instable

Situation du risque à Saint-Nicolas-d'Aliermont

- Un recensement des indices de cavités souterraines a été réalisé en juin 2004 par une bureau d'études : 115 indices ont été répertoriés.
- Entre novembre 2004 et octobre 2010, plusieurs études géotechniques ont permis de réduire ou supprimer des périmètres de risques appliqués autour d'indices de cavités souterraines.

Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions
- le rebouchage de la cavité
- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.



le risque transport de matières dangereuses

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

fermez toutes les
ouvertures vers
l'extérieur

écoutez
la radio

ne fumez-pas

libérez les lignes
pour les secours

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

Situation du risque à Saint-Nicolas-d'Aliermont

La commune est concernée par :

- **le transport routier** : les principaux axes sont les routes départementales RD n° 56 et n° 149.

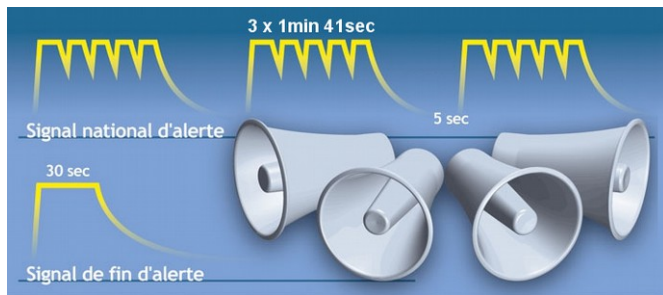
Prévention

Une réglementation rigoureuse portant sur :

- la **formation** des personnels de conduite,
- la construction de citernes selon des normes établies avec **des contrôles techniques** périodiques,
- **l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés** : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

En cas d'accident grave d'un transport de matières dangereuses, la population serait alertée par le signal d'alerte diffusé par les services municipaux ou les services de l'État par le biais de tous les moyens à leur disposition (en fonction des communes : véhicules munis de haut-parleurs, sirène communale, panneaux d'affichage, automates d'appel...).



Des essais des sirènes communales et des sirènes d'entreprises sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à 12H00.

Principaux symboles de danger apposés sur les véhicules transportant des matières dangereuses



Danger d'explosion



Danger de feu
(liquide ou gaz)



Danger de feu
(matière solide)



Matière sujette
à inflammation spontanée



Matière ou gaz
favorisant l'incendie



Danger d'émanation
de gaz inflammable
au contact de l'eau



Gaz sous pression



Matière ou gaz toxique



Matière ou gaz corrosif



Matière infectieuse



Matière radioactive

Le risque inondation

Le risque d'inondation n'est pas considéré comme un risque majeur pour la commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont. Néanmoins, vous trouverez sur la cartographie présente en dernière page de ce document les principaux axes de ruissellement.

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux.

Sur la commune de Saint Nicolas d'Aliermont, le risque d'inondation est dû à une montée en charge des réseaux, suite à de fortes précipitations. Ainsi, lors de violents orages, quelques caves d'habitations sont inondées, notamment dans le quartier du Bel Air.

La commune a fait l'objet d'un arrêté ministériel portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 1999, à l'instar de toutes les autres communes du département de Seine-Maritime.

Les Syndicats des Bassins Versants de la Béthune et de l'Eaulne réalisent des travaux de lutte contre les inondations.

Les principales consignes de sécurité du risque inondation



La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

	vert : pas de vigilance particulière.
	jaune : situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
	orange : soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
	rouge : une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

Consignes de sécurité communes à tous les risques	Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité
1/ Abritez-vous 2/ Écoutez la radio 3/ Respectez les consignes formulées par les autorités	FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE : 102.2 FM FRANCE INTER : 91 FM RESONANCE : 105.1 FM

(d'autres radios conventionnées sont indiquées dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Seine-Maritime consultable sur le site Internet de la préfecture)

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

Le plan d'affichage du maire

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'**affichage des consignes de sécurité** à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- **établissements recevant du public** dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- **terrains de camping** ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- **locaux d'habitation** de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées.

Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Ci-contre : modèle de l'affiche qui sera diffusée par la mairie pour être apposée dans les établissements sus-mentionnés.



Informations

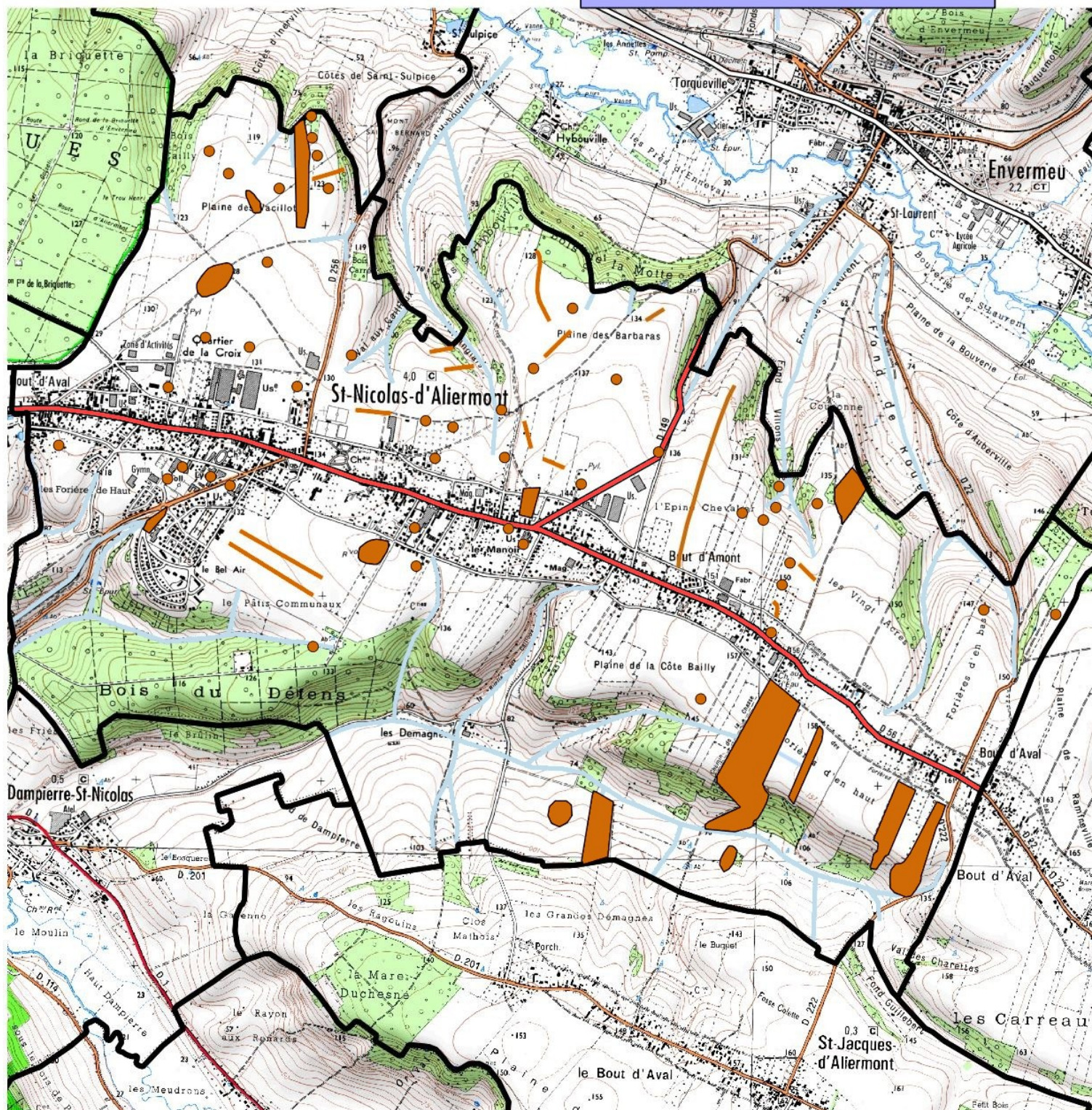
Entité	N° téléphone	Site Internet
Risques naturels et technologiques majeurs		
Mairie de SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT	02.35.85.80.11	www.saint-nicolas-aliermont.fr
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.50.00	www.seine-maritime.gouv.fr (rubrique sécurité civile)
Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie		www.risquesmajeurs.fr www.prim.net
Académie de Rouen		http://rme.ac-rouen.fr
Risques naturels		
Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.equipement.gouv.fr
Information sur les crues, mouvements de terrain et cavités souterraines		www.vigicrues.gouv.fr www.bdcavite.net www.bdmvt.net
Météo-France		www.meteofrance.com (ou le site de tout autre opérateur de météorologie)
Risques technologiques		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	02.35.52.32.00	www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr www.spinfos.fr
Site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)		www.asn.fr

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers

Commune de Saint Nicolas d'Aliermont



Risques :
 Inondations
 Mouvement de terrain
 Transport Matières Dangereuses



Légende

- transport de matières dangereuses
- axes de ruissellement
- indice localisé à la parcelle
- indice de cavité souterraine



0 0.5 Km

Préfecture de la Seine-Maritime
 SIRACED-PC - Cartographie
 ©IGN scan25 Jun 2012

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques

Document cartographique élaboré en mai 2012
 en fonction des connaissances et des documents de référence.